

TVA des collectivités territoriales : optimisation et sécurisation des droits à déduction de la TVA

Choisir entre la voie fiscale et le FCTVA

Code
701448

Durée
**1 jour / 7
heures**

Tarif Inter*
**1158 €
HT**

**Repas inclus (en présentiel)*

PUBLIC

Directeurs des finances – Agents comptables en charge de la TVA – Experts-comptables – Commissaires aux comptes

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Partage de l'expérience pratique de l'intervenant, avocat fiscaliste spécialisé en TVA

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis

Objectifs pédagogiques

- Exercer les meilleurs choix pour maximiser les droits à déduction de la TVA des organismes publics
- Déterminer les règles d'assujettissement à la TVA des activités des organismes publics
- Tirer les conséquences du mode de gestion du service public sur l'exercice des droits à déduction de la TVA

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Déterminer les règles d'assujettissement à la TVA des activités des organismes publics

- La distinction entre les activités non assujetties à la TVA, celles assujetties de plein droit et celles exonérées
- Le traitement des subventions au regard de la TVA
- L'impact du traitement TVA des activités des organismes publics sur leurs droits à déduction
- Cas pratique : identifier les subventions taxables à la TVA

Examiner l'impact du mode de gestion sur les modalités d'exercice du droit à déduction

- Les régies
- La délégation de service public
- Synthèse : les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion

Appliquer les règles de récupération de la TVA par la voie fiscale

- La règle de l'affectation
- Le calcul du coefficient de déduction, produit des coefficients d'assujettissement, de taxation et d'admission
- Les cas de régularisation de TVA antérieurement déduite

Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 40 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Les conséquences de la perception de virements internes ou de subventions sur l'exercice des droits à déduction

- Cas pratique : calculer un coefficient de déduction et traiter les conséquences de son évolution dans le temps

Demander le remboursement de la TVA via le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA)

- Les principes de fonctionnement
- Les bénéficiaires du FCTVA
- Les dépenses éligibles au FCTVA
- Brainstorming : comment traiter le cas des biens non exclusivement affectés à une activité non soumise à TVA ?

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 16 Oct. 2026

A DISTANCE

- 16 Oct. 2026

